

**Délibération n°2022-55**

**Thème : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE**

**Objet : Petites villes de demain : approbation du plan de financement et demandes de subventions pour un atelier**

Accusé de réception en préfecture  
004-240400440-20220621-55-2022-DE  
Date de réception préfecture : 04/07/2022

L'an deux mille vingt-deux le vingt et un du mois de juin, le Conseil communautaire dûment convoqué par Monsieur le Président le 15 juin 2022 s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Forcalquier sous la présidence de Monsieur David GEHANT.

**Membres en exercice : 27    Membres présents : 18    Pouvoirs : 5    Suffrages exprimés : 23**

**Étaient présents :**

David GEHANT ; Sandrine LEBRE ; Emmanuel LUTHRINGER ; Aurélie ANNEQUIN ; Thomas CHERBAKOW ; Caroline MASPER ; Karima COEURET ; Michel DALMASSO ; Michel CHAPUIS ; Sylvie SAMBAIN ; Danièle KLINGLER ; Gilbert BOYER ; Stéphane DERRIVES ; Nicolas FURET ; Maryse BLANC ; Didier DERUPTY ; Marc DINI ; Christian CHIAPPELLA.

**Étaient représentés :**

M. Robert USSEGLIO donne procuration à Mme Maryse BLANC  
Mme Dominique ROUANET donne procuration à Mme Danièle KLINGLER  
M. Rémi DUTHOIT donne procuration à Mme Danièle KLINGLER  
Mme Patricia PAUL donne procuration à M. David GEHANT  
M. Paul ROMAND donne procuration à M. Didier DERUPTY

**Absents excusés :**

Nadine CURNIER, Camille FELLER, François PREVOST, Philippe VUILQUE, Dominique ROUANET, Rémi DUTHOIT, Robert USSEGLIO, Patricia PAUL, Paul ROMAND.

**Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire choisi au sein de la présente Assemblée ; Madame Aurélie ANNEQUIN a été désignée à la majorité des suffrages pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.**

**10 communes sont donc représentées.**

VU les statuts de la communauté de communes Pays de Forcalquier-Montagne de Lure, notamment la compétence obligatoire indiquée dans l'article 8 : « aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire » ;

VU la délibération du conseil communautaire n°08/2021 du 8 avril 2021 relative à la signature de la convention *Petites Villes de Demain* ;

**CONSIDERANT** la signature de la convention d'adhésion de la communauté de communes Pays de Forcalquier-Montagne de Lure au programme *Petites Villes de Demain* en date du 30 août 2021 ;

Accuse de réception en préfecture  
004-240400440-20220621-55-2022-DE  
Date de réception préfecture : 04/07/2022

**CONSIDERANT** que l'atelier territorial « Hors les Murs » est une des offres du catalogue de services *Petites Villes de Demain* et qu'il a pour objectif d'apporter des pistes de réflexions quant à l'aménagement, la revitalisation et la redynamisation du territoire ;

**CONSIDERANT** la convention d'études établie entre l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture (ENSA), l'Ecole Nationale Supérieure d'Agronomie et des Industries Alimentaires (ENSAIA) de Nancy, la Communauté de communes Pays de Forcalquier-Montagne de Lure et le Parc Naturel Régional du Luberon stipulant le contenu et le déroulé de la mission ;

**CONSIDERANT** le travail d'investigation de l'ENSA et de l'ENSAIA sur le territoire communautaire ayant permis de conduire un diagnostic et l'identification d'axes stratégiques de réflexion autour de la valorisation de la filière senteurs saveurs et de la faisabilité du projet de cuisine centrale ;

**CONSIDERANT** la décision du président n°04-2022 en date du 11 avril 2022 validant le principe de confier à l'ENSAIA, dans le cadre de « l'Atelier Hors les Murs », une mission d'enquête auprès des écoles de la communauté de communes sur la thématique de l'alimentation durable ; et d'attribuer la somme de 5 000 € TTC correspondant à l'encadrement pédagogique nécessaire au bon déroulé de cette mission

**ENTENDU** que le budget prévisionnel de l'action est estimé à 32 105 € selon le plan de financement suivant :

DEPENSES PREVISIONNELLES DE L'ATELIER HORS LES MURS	Montant
Vacation ingénierie de projet, organisation logistique (PNR + CCPFML)	2 700 €
Location voiture, hébergement, logement, enquête (ENSAIA)	18 205 €
Location voiture, hébergement, logement, publication des travaux + impression (ENSA)	11 200 €
<b>TOTAL (TTC)</b>	<b>32 105 €</b>

PARTENAIRES	Montant en euro	Pourcentage
PNR du Luberon	2 000 €	6,2 %
CCPFML	5 000 €	15,5 %
ENSAIA	8 800 €	27,40 %
ENSA	2 500 €	7,80 %
Fédération des Parcs naturels régionaux	1 000 €	3,10 %
Etat	12 805 €	40,00 %
<b>TOTAL (TTC)</b>	<b>32 105 €</b>	<b>100,00 %</b>

Ceci exposé,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, DECIDE :**

- D'approuver le plan de financement ci-dessus exposé ;
- D'autoriser Monsieur le Président à solliciter les financements, notamment auprès de l'État pour un montant de 12 805 € ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou en cas d'empêchement, un vice-président à effectuer toute démarche consécutive à cette décision et pour les élus ayant reçu délégation, à signer, au nom et pour le compte de la Communauté de communes, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Accusé de réception en préfecture  
004-240400440-20220621-55-2022-DE  
Date de réception préfecture : 04/07/2022

POUR : 23  
CONTRE : 0  
ABSTENTIONS : 0

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits,  
POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,  
David GEHANT



Acte notifié ou publié ou affiché le :

Accusé de réception en préfecture  
004-240400440-20220621-55-2022-DE  
Date de réception préfecture : 04/07/2022